

Extrait du Journal La Mée Châteaubriant

<http://journal-la-mee.fr/787-800-emplois-aides.html>

# 800 emplois aidés

- Conseil Général, Conseil Régional - Conseil Général -

Date de mise en ligne : samedi 3 octobre 2009

Date de parution : 15 décembre 2003

## **Description :**

Ville de Nantes, Nantes Métropole, Département de Loire-Atlantique et Région des Pays de la Loire : les quatre principales collectivités à majorité de gauche du territoire renforcent aujourd'hui leur mobilisation face à la crise et à ses conséquences sur l'emploi (...)

---

**Journal La Mée Châteaubriant**

---

Ecrit le 30 septembre 2009

## 800 emplois aidés

Ville de Nantes, Nantes Métropole, Département de Loire-Atlantique et Région des Pays de la Loire : les quatre principales collectivités à majorité de gauche du territoire renforcent aujourd'hui leur mobilisation face à la crise et à ses conséquences sur l'emploi

Dans un premier temps, la Ville de Nantes, Nantes Métropole, le Département de Loire-Atlantique et la Région des Pays de la Loire ont engagé en 2009 de considérables programmes d'investissement. Ces efforts permettent à l'activité économique de se maintenir, et à l'emploi d'être préservé dans le secteur de la construction et les filières amont.

Toutefois, cette action n'a pas suffi à compenser les effets de la crise sur d'autres secteurs d'activité, en particulier l'industrie.

**En Loire-Atlantique**, le chômage atteint 77 937 personnes (catégories ABC) en juillet 2009 soit une augmentation de 23,5 % en un an (19,3 % en moyenne nationale) ; il touche 13 000 jeunes de moins de 25 ans (+ 37,5 % en un an contre 29,2 % au plan national). Le nombre de bénéficiaires du RSA (ex-RMI) a augmenté de 3 700 depuis le 1er janvier, soit + 27 %, et cette tendance s'accélère puisque ce chiffre augmente de 2 950 depuis mai.

**Dans la zone d'emploi de Châteaubriant** le nombre de chômeurs (cat. ABC) a augmenté de 25.3 % en un an (juillet 2008-juillet 2009)

Les quatre collectivités de Gauche ont décidé d'engager une action concertée, croisée et complémentaire, afin de favoriser l'emploi, et en particulier celui de deux publics fragilisés par la crise : **les jeunes et les bénéficiaires du RSA**.

Au-delà du contexte économique nettement défavorable aux embauches, ces publics doivent en effet faire face :  
à d'importants freins au recrutement rencontrés par les employeurs potentiels de contrats aidés, qui ont aujourd'hui des capacités financières moindres, et ont été rendus méfiants face aux politiques instables de « stop and go » de l'État en matière de contrats aidés ;  
à une « concurrence » entre dispositifs aidés, qui joue au détriment des bénéficiaires du RSA : les contrats d'avenir qui leur sont plus particulièrement destinés sont concurrencés par les contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) promus par Pôle emploi car moins chers, mais destinés à des publics bien plus larges (toute personne rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi).

## 800 emplois aidés

Les quatre principales collectivités territoriales ont décidé de mutualiser leurs moyens et de renforcer les dispositifs existants :

- â€“ aides supplémentaires aux employeurs de contrats aidés,
- â€“ renforcement des emplois-tremplins régionaux,
- â€“ recrutement direct au sein d'une collectivité,
- â€“ co-financement de postes dans le secteur marchand,

Ce véritable plan global d'actions permet d'offrir à très brève échéance près de 800 contrats aidés.

Par exemple :

1- Le Conseil Général prendra en charge **l'aide aux employeurs** pour 250 nouveaux contrats d'avenir. Nantes Métropole et la ville de Nantes prendront en charge l'aide pour 250 autres contrats d'avenir ou CAE.

2- Recrutement de 50 **contrats aidés** dans les services du Conseil Général

Le Conseil Général, décide de recruter 45 bénéficiaires du RSA en contrat d'avenir et 5 jeunes CAE **au sein des services départementaux**. La durée du parcours de professionnalisation sera en moyenne de 15 mois, en trois phases : intégration, qualification et recherche d'emploi.

A l'issue de leur parcours, les 50 salariés en contrats aidés pourront postuler à des offres d'employeurs du privé ou au sein des collectivités locales.

Rappelons que toute collectivité peut recruter dans ses services des bénéficiaires du RSA en contrats d'avenir.

3- **140 « emplois tremplins »** seront créés

4- Enfin le Conseil Général s'engage à aider à l'embauche de 100 personnes par le biais des « **CI-RMA** » en versant une somme forfaitaire mensuelle de 454,63 Euros par mois versée à l'employeur.

Mais attention, pour bénéficier de ces mesures, cela tient du parcours du combattant !

Numéros à joindre :

â€“ 02 40 81 54 59 - 02 40 79 73 20

â€“ 02 51 17 21 53

Et reste à savoir, sur ces 800 emplois aidés, combien bénéficieront à la région de Châteaubriant